

Procès-verbal
Conseil d'établissement

2025-04-20/18 heures/mode en personne

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Dominique Chênevert, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Fatima Sennane, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Abdelkader Taleb, enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Abdel Hakim Touhmou, président <input type="checkbox"/> Mourad Mardassi, parent	<input type="checkbox"/> Clarisse Saint-Hilaire, parent <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Baptiste Buisson de Larichaudy, parent <input type="checkbox"/> Mariam Kourouma, parent <input checked="" type="checkbox"/> Dominic Matte, parent <input checked="" type="checkbox"/> Saada Hanchour
Était aussi présente	
Emmanuelle Gély, directrice	
Invités	Public
Catherine Alix, avocate du CSSDM Thomas Benoît, directeur d'unité 4	Hana Oualili

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
1.	Ouverture de la séance	Le quorum est atteint.	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		L'assemblée débute à 18h01.	
2.	Adoption de l'ordre du jour	<p>La direction distribue l'ordre du jour sous format papier.</p> <p>Le président détaille les modifications entre l'ordre du jour communiqué par courriel et celui présenté en papier en séance.</p> <p>Ainsi, les points suivants sont déplacés dans le dossier d'information : « <i>Actualisation du barème</i> », « <i>Collecte de données, analyse et actualisation du plan de lutte</i> ».</p> <p>Le point « <i>Entrée progressive 2026-2027 de la maternelle</i> » est déplacé dans le dossier d'approbation.</p> <p>Il n'y a donc aucun point à l'adoption pour la séance.</p> <p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 01-CÉ20042026</p> <p>L'ordre du jour adopté se lit comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Adoption de l'ordre du jour 3. Approbation du procès-verbal du 16 février 2026 4. Suivi au procès-verbal du 16 février 2026 5. Dossier d'approbation <ol style="list-style-type: none"> 5.1. Projet d'embellissement de l'école 5.2. Entrée progressive 2026-2027 de la maternelle 5.3. Actualisation des règles de conduite (code de vie TEAMS) 5.4. Activités et sorties éducatives 	



N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<ul style="list-style-type: none"> 5.5. Contributions financières exigées des parents (listes des fournitures) 5.6. Temps alloué aux matières 6. Dossier d'information <ul style="list-style-type: none"> 6.1. Direction <ul style="list-style-type: none"> 6.1.1. Collecte de données, analyse et actualisation du plan de lutte 6.1.2. Actualisation du barème 6.1.3. Suivi du budget annuel de l'établissement 6.1.4. Planification des sorties éducatives 2026-2027 6.1.5. Prévision 2026-2027, organisation scolaire 6.1.6. Passage primaire-secondaire 6.2. Présidence 6.3. Personnel enseignant 6.4. Service de garde 6.5. Comité de parents 6.6. Organisme de participation des parents 7. Période réservée au public 8. Levée de la séance 	
3.	Approbation du procès-verbal du 16 février 2026	Procès-verbal du 16 février 2026 approuvé à l'unanimité. <p style="text-align: right;">Résolution 02-CÉ20042026</p>	
4.	Suivi au procès-verbal du 16 février 2026	Le président passe en revue l'ensemble des suivis effectués et notés au procès-verbal du 16 février 2026 :	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<p>Plan de lutte : la direction a apporté les corrections aux documents et a déposé la version résumée sur le site Web de l'école.</p> <p>Avis au CSSDM concernant les impacts des compressions budgétaires sur la réussite et la persévérance scolaires : le président a transmis la résolution du CÉ au CSSDM ainsi qu'au Comité de parents.</p> <p>Activités et sorties éducatives : la direction a mis à jour le tableau des sorties éducatives.</p> <p>Temps alloué aux matières : après vérification, l'éducation à la sexualité n'est pas obligatoire au préscolaire.</p> <p>Démission du CÉ : la démarche à suivre a été communiquée aux personnes concernées.</p>	
5.	Dossier d'approbation		
	5.1. Projet d'embellissement	<p>Le président explique les démarches budgétaires concernant le projet d'embellissement soumis au ministère de l'Éducation en mars dernier afin d'entériner la consultation électronique du 6 mars 2026 à ce sujet.</p> <p>Précisions apportées :</p> <p>6000 \$ ont été déposés au fond 4 dans le cadre de la mesure « 50530 – Amélioration des cours d'école » afin de permettre le minimum d'investissement de l'école nécessaire pour que le projet soit accepté. L'école doit engager 10 % des 100 000 \$ de budget pour présenter une demande.</p> <p>Saisissant l'implication de Soverdi pour l'embellissement de la façade, l'école n'aura que 6000 \$ à déboursier au lieu de 10 000 \$.</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<p>Il est proposé d'entériner le projet ainsi que sa demande de financement sous la mesure 50530, et d'engager à cette fin une dépense de 6 000 \$ à même le fonds 4 pour couvrir la contribution de la communauté.</p> <p>Proposé par Jean-Baptiste Buisson de Larichaudy. Appuyé par Dominique Chênevert. Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 03-CÉ20042026</p> <p>La direction précise que le virement d'un fond à l'autre est fait.</p>	
	<p>5.2. Entrée progressive 2026-2027 de la maternelle</p>	<p>La direction présente l'horaire et explique la révision effectuée. Le contexte ayant évolué, notamment concernant la présence de l'aide à la classe, certains ajustements ont été réfléchis par l'équipe du préscolaire.</p> <p>Ainsi, il n'y aura plus de séparation en deux groupes puisque le support est présent (aide à la classe) – avantage pour les enfants d'être avec leurs camarades dès la rentrée, minimisant les transitions des enfants entre le service de garde et l'école. Plus clair et fluide pour les parents et le personnel.</p> <p>L'attention est mise sur la graduation de la présence des parents et les moments de la journée – 1h30 AM, jour 1 avec parents – 2h AM, jour 2 sans parents – 1h45 PM, jour 3 sans parents – jour 4, horaire régulier. Les parents seront encouragés à ne pas mettre les élèves au service de garde pendant l'entrée progressive afin de permettre à l'enfant de s'appropriier plus doucement ces nouvelles routines.</p> <p>Il est convenu d'enlever « * » et de reformuler la phrase « prenez connaissance du calendrier scolaire » afin de faciliter la compréhension du document.</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi															
		<p>La résolution est adoptée à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 04-CÉ20042026</p> <p>Document tel qu'approuvé :</p> <table border="1" data-bbox="728 662 1317 1031"> <thead> <tr> <th></th> <th>Judi 27 août</th> <th>Vendredi 28 août</th> <th>Lundi 31 août</th> <th>A partir du Mardi 1 septembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AM</td> <td>8h30 à 10h00 Avec les parents Accueil festif dans la grande cour Activité parent-enfant en classe</td> <td>8h10 à 11h10 Sans les parents</td> <td>Maison ou Service de garde</td> <td>Horaire régulier AM 8h10 à 11h10 PM 12h25 à 14h17</td> </tr> <tr> <td>PM</td> <td>12h25 à 14h17 Maison ou Service de garde</td> <td>12h25 à 14h17 Maison ou Service de garde</td> <td>12h25 à 14h17 Sans les parents</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Prendre connaissance du calendrier scolaire</p>		Judi 27 août	Vendredi 28 août	Lundi 31 août	A partir du Mardi 1 septembre	AM	8h30 à 10h00 Avec les parents Accueil festif dans la grande cour Activité parent-enfant en classe	8h10 à 11h10 Sans les parents	Maison ou Service de garde	Horaire régulier AM 8h10 à 11h10 PM 12h25 à 14h17	PM	12h25 à 14h17 Maison ou Service de garde	12h25 à 14h17 Maison ou Service de garde	12h25 à 14h17 Sans les parents		
	Judi 27 août	Vendredi 28 août	Lundi 31 août	A partir du Mardi 1 septembre														
AM	8h30 à 10h00 Avec les parents Accueil festif dans la grande cour Activité parent-enfant en classe	8h10 à 11h10 Sans les parents	Maison ou Service de garde	Horaire régulier AM 8h10 à 11h10 PM 12h25 à 14h17														
PM	12h25 à 14h17 Maison ou Service de garde	12h25 à 14h17 Maison ou Service de garde	12h25 à 14h17 Sans les parents															
	<p>5.3 Actualisation des règles de conduite (code de vie TEAMS)</p>	<p>La direction présente l'actualisation du <i>code de vie TEAMS</i> de l'école en concordance au nouvel encadrement des accès TEAMS des élèves.</p> <p>La direction explique que des encadrements des accès des élèves sur TEAMS mis en place par le CSSDM afin de faciliter le contrôle des enseignants depuis le 1^{er} avril.</p>																

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi			
		<p style="text-align: center;">Paramétrage des accès</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 33%;"> <p>ENSEIGNANTS Autorisation complète</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'équipe • Création de conversations • Participation à toutes les discussions (superviseur) </td> <td style="vertical-align: top; width: 33%;"> <p>AUTRES EMPLOYÉS Autorisation limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible d'initier des conversations avec des élèves • Possibilité d'initier des conversations avec les personnes qui ont des accès complets ou limités </td> <td style="vertical-align: top; width: 33%;"> <p>ÉLÈVES Autorisation restreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible de démarrer une conversation, un canal ou une équipe • Possibilité de participer à des équipes, des canaux et des conversations créées par l'enseignant </td> </tr> </table> <p>La direction informe que la nouvelle affiche sera dans chacune des classes dès la rentrée prochaine et fera partie de l'atelier sur le code de vie prévu à la rentrée.</p> <p>Le code de vie TEAMS est approuvé à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 05-CÉ20042026</p> <p>Document approuvé en séance :</p>	<p>ENSEIGNANTS Autorisation complète</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'équipe • Création de conversations • Participation à toutes les discussions (superviseur) 	<p>AUTRES EMPLOYÉS Autorisation limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible d'initier des conversations avec des élèves • Possibilité d'initier des conversations avec les personnes qui ont des accès complets ou limités 	<p>ÉLÈVES Autorisation restreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible de démarrer une conversation, un canal ou une équipe • Possibilité de participer à des équipes, des canaux et des conversations créées par l'enseignant 	
<p>ENSEIGNANTS Autorisation complète</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'équipe • Création de conversations • Participation à toutes les discussions (superviseur) 	<p>AUTRES EMPLOYÉS Autorisation limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible d'initier des conversations avec des élèves • Possibilité d'initier des conversations avec les personnes qui ont des accès complets ou limités 	<p>ÉLÈVES Autorisation restreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible de démarrer une conversation, un canal ou une équipe • Possibilité de participer à des équipes, des canaux et des conversations créées par l'enseignant 				

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<div data-bbox="1185 500 1655 602" style="text-align: center;">  <p>Code de vie éducatif TEAMS Saint-Pascal-Baylon</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> • J'utilise Teams uniquement dans le cadre scolaire. • Je communique en français, pour respecter la langue de l'école et permettre à tous de bien comprendre. • Je respecte tout le monde dans toutes mes interventions. • Je garde mes discussions personnelles à l'extérieur de Teams. • Je respecte les règles de conduite et le plan de lutte en tout temps. <p style="text-align: center; font-size: small;">Pour des raisons de bien-être, de santé et de sécurité</p> <div data-bbox="1185 1214 1655 1312" style="text-align: center;">  <p>Je respecte en tout temps les comportements attendus dans les règles de conduite, le code de vie éducatif et le plan de lutte de l'école.</p> </div>	
	<p>5.4 Activités et sorties éducatives</p>	<p>La direction présente les sorties ajoutées au tableau des sorties depuis la dernière assemblée :</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<ul style="list-style-type: none"> - Planétarium le 19 mars (2^e cycle) approuvé par courriel le 2026-03-13 et entériné séance tenante. <p>Proposé par Dominic Matte. Appuyé par Fatima Sennane.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 06-CÉ20042026</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hippodrome de Montréal le 11 mai (groupes 502 et 401). - Le théâtre de l'illusion le 2 juin (1^{er} cycle) en remplacement de la sortie prévue le 24 mars, annulée suite à des enjeux de réservation de transport. - Intermiel le 11 mai (préscolaire). <p>CONSIDÉRANT l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;</p> <p>CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction de l'école et dont les détails sont présentés en annexe ;</p> <p>Les activités éducatives sont approuvées à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 07-CÉ20042026</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
	<p>5.5 Contributions financières exigées des parents (listes des fournitures)</p>	<p>La direction présente un document explicatif de la démarche de révision.</p> <p>On y retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les constats généraux des listes de fournitures 25-26 ; - les points d'actualisation des listes faits par l'équipe-école ; - les actions ayant un impact sur les coûts des fournitures pour 26-27 ; - un tableau présentant la progression des coûts depuis 2021 et les ajustements envisagés. <p>La direction présente succinctement les choix concernant le retour de l'agenda, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser l'élève et non le parent sur ce qui va se faire durant une semaine ou une période ; - Développer des compétences transversales (se repérer dans le temps, autonomie) et donc de bonnes habitudes de travail (gestion du temps, suivi des activités, organisation et projection) ; - Valorisation de l'écriture ; - Préparer les élèves au secondaire où l'agenda est un outil indispensable (vers une autonomie d'apprenant) ; - Communiquer via l'élève sa progression à ses parents. <p>La direction explique également ne pas faire appel au fournisseur homologué pour avoir plus de latitude dans la création des outils et minimiser l'impact financier pour les parents.</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<p>La direction présente également, un projet de consultation des parents afin de déterminer un support financier via l'utilisation du reliquat dédié à cette fin au fond 4 (10 212 \$).</p> <p>Une copie papier du projet de consultation est remise à chacun des membres présents.</p> <p>Les membres accueillent avec enthousiasme le retour d'un agenda et le souci porté sur l'enseignement de l'anglais langue seconde. Ils apprécient le travail rigoureux de réflexion de l'équipe-école entourant ce dossier.</p> <p>Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée - année scolaire 2026-2027</p> <p>CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la « Loi sur l'instruction publique » et du « Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigés » ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées ;</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<p>CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi ;</p> <p>Il est donc RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2026-2027, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 08-CÉ20042026</p>	<p>La direction de l'école transmettra ces documents au Bureau du secrétariat général.</p>
	<p>5.6 Temps alloué aux matières</p>	<p>La direction présente le document révisé en fonction des demandes de vérification faites lors de la séance du 16 février 2026.</p> <p>Le président souligne la pertinence d'ajouter « il est recommandé au préscolaire ». La direction note une coquille, « pour » manquant à la phrase.</p> <p>Le libellé se lit comme suit : « Le programme d'éducation à la sexualité est obligatoire pour le primaire et il est recommandé au préscolaire. »</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 74 de la « Loi sur l'instruction publique », qui confère au conseil d'établissement le pouvoir d'approuver les règles d'organisation des services éducatifs ;</p> <p>CONSIDÉRANT le « Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire » ;</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<p>IL EST RÉSOLU que le conseil d'établissement approuve la répartition du temps d'enseignement alloué à chacune des matières pour l'année scolaire 2026-2027, telle que présentée par la direction de l'école avec les corrections apportées sus nommées.</p> <p style="text-align: right;"><i>Résolution 09-CÉ20042026</i></p> <p>Document adopté en séance</p>	
6.	Dossier d'information		
	6.1 Direction		
	6.1.1 Collecte de données, analyse et actualisation du plan de lutte	<p>La direction présente les résultats de la consultation des élèves et du personnel de l'école à l'aide d'une présentation.</p> <p>Contenu de la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode de consultation - Les résultats obtenus - L'analyse (points forts et axes d'amélioration) - Moyens planifiés pour bonifier les axes à améliorer - Présentation du projet « Tous avec toi contre la violence » - Le programme en 3 volets menés par l'équipe de TES - Les commentaires et suggestions des élèves <p>La direction indique que la présentation sera faite au personnel et aux élèves : SDG le 21 avril, élèves le 23 avril et personnel-école le 28 avril.</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		La direction indique que c'est à partir de ces données que sera actualisé le plan de lutte dont il sera question à la dernière séance du conseil d'établissement en juin.	
	6.1.2 Actualisation du barème	La direction présente le barème commun et des intentions ainsi que le processus de révision. La direction indique que le barème sera communiqué par divers canaux (affiche en classe, site internet, Info-Parents).	
	6.1.3 Suivi du budget annuel de l'établissement	La direction précise que le rapport budgétaire a été acheminé préalablement à la rencontre. Afin d'en faciliter la compréhension, elle en expose et explicite les éléments clés à l'aide d'une présentation . Les éléments présentés : <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux de divers budgets (mesure de bonification de l'accès à la lecture en classe, remplacement d'urgence, imprimerie, le déficit reporté, l'entretien ménager, le reliquat du recours du fond 4, le surplus reporté du fond 4, le budget de formation des enseignants CLP ou encore les dépenses liées à l'annexe 55) ; - Les calculs faits à partir des 3 mesures (15186-15230 et jeune public) pour planifier un cursus de sorties et activités culturelles, sociales et sportives ; - La planification finale annuelle des activités culturelles, artistiques et sportives. 	
	6.1.4 Planification des sorties éducatives 2026-2027	La direction présente la planification finale annuelle des activités culturelles, artistiques et sportives.	

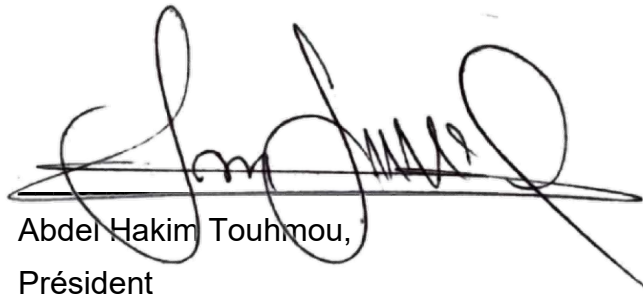
N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		<div style="text-align: center;"> <p>Planification annuelle activités culturelles, artistiques et sportives école Saint-Pascal-Baylon</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; width: 30%;"> <p style="text-align: center;">Précisions</p> <ul style="list-style-type: none"> Afin de permettre une variété et une cohérence pour l'ensemble des élèves, les sorties hors celle de théâtre sera envisagée en alternance (année paire/impair) les sorties gratuites du quartier et de l'école Montréalaises ne font pas parties de cette planification le 2e et 3 e cycle priorisent les déplacements avec la STM dans le soucis de préparation au secondaire les groupes d'accueil participent aux sorties annuelles afin de favoriser les échanges sociaux dans un soucis de passage au régulier. </div> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; border-radius: 50%; padding: 5px 10px;">Présc</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; border-radius: 50%; padding: 5px 10px;">1 cycle</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; border-radius: 50%; padding: 5px 10px;">2 cycle</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; border-radius: 50%; padding: 5px 10px;">3 cycle</div> </div> <div style="width: 60%;"> <div style="border: 1px solid #0056b3; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;">sortie théâtre</p> <p style="text-align: center;">Intermiel OU Centre de la nature de Laval</p> </div> <div style="border: 1px solid #0056b3; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;">sortie théâtre</p> <p style="text-align: center;">CEPSUM OU Jardin botanique/Insectarium</p> </div> <div style="border: 1px solid #0056b3; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;">sortie théâtre</p> <p style="text-align: center;">Musée choix en fonction des expositions proposées <small>(Ferroviaire, McCord, Les Beaux-Arts, de la santé d'Armand Frappier, MAC etc.)</small></p> </div> <div style="border: 1px solid #0056b3; border-radius: 10px; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">sortie théâtre</p> <p style="text-align: center;">Notre-Dame-de-Fatima OU Centre des Sciences</p> </div> </div> </div>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
	6.1.5 Prévision 2026-2027, organisation scolaire	<p>La direction présente la prévision pour 2026-2027 à l'aide d'une présentation.</p> <p>Les éléments présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La chute de clientèle ; - La composition des groupes (18 au lieu de 20 en 25-26) ; - Les facteurs influençant le budget et donc le plan d'effectif ; - La composition du plan d'effectif des enseignants spécialistes actuel et celui envisagé ; - La composition du plan d'effectif de l'équipe de soutien actuel et celui envisagé ; - Les critères pris en compte pour faire des choix éclairés ; - La répartition des fonds impliqués et l'impact sur le budget de l'école. 	
	6.1.6 Passage primaire-secondaire	<p>La direction présente l'affiche d'un évènement à venir : Gala des étoiles montantes CDN</p> <p>Ce projet, à l'initiative de la direction de l'école secondaire La Voie et les écoles primaires du quartier, sera tenu le 11 juin à l'auditorium de l'école La Voie.</p> <p>Chacune des écoles primaires du quartier invitera 8 élèves <i>étoiles montantes</i> parmi leurs finissants.</p> <p>Voici les 8 prix qui seront remis lors de la soirée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix de l'implication scolaire - Prix de l'athlète sportif - Prix artistique - Prix environnement - Prix académique - Prix du parcours inspirant - Prix du leadership 	


N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		La direction informe que les enseignants concernés seront bientôt consultés pour faire le choix des récipiendaires et qu'il y aura une communication à l'interne.	
	6.2 Présidence	<p>La président informe l'assemblée avoir reçu, le 13 mars dernier, les démissions de M. Mohammed Sadou (enseignant) et de Mme Evangelia Palatsoukas (technicienne en service de garde).</p> <p>Il souligne la contribution du personnel de soutien administratif à l'occasion de la semaine thématique qui leur est consacrée du 19 au 25 avril.</p>	
	6.3 Personnel enseignant	<p>Dominique Chênevert prend la parole pour souligner plusieurs points ayant grandement amélioré le milieu d'apprentissage des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la semaine de reconnaissance du personnel scolaire de l'école Saint-Pascal-Baylon organisée par l'OPP a grandement été appréciée par l'équipe-école ; - l'implication du service de garde au nettoyage du terrain de l'école chaque printemps ; - souligne la semaine « des secrétaires » ayant cours et invite les parents à manifester leur reconnaissance ; - l'implication de l'ensemble du personnel, soutenu par un comité social, pour souligner chacun des semaines de reconnaissance ; - l'implication et la présence de la direction auprès de l'école ; - la tenue <i>d'évènements école</i> tout le long de l'année : fête de la rentrée, Carnaval d'hiver, Cross-Country, fête du printemps, fête de fin d'année, concours de lecture, etc. <p>Les membres parents soulignent que leurs enfants verbalisent leur enthousiasme régulièrement.</p>	
	6.4 Service de garde	La direction informe que la première expérience du décroisement du mercredi a eu lieu. Des ajustements sont à faire, mais les enfants ont beaucoup apprécié et le personnel prend ses marques.	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
	6.5 Comité Parents	<p>M. Touhmou, délégué au CP, aborde les sujets couverts lors de la dernière séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sur le renforcement de la laïcité notamment sur l'impact sur le volet à venir touchant les bénévoles. Le CP se positionne contre l'inclusion des parents et des parents bénévoles dans l'application de cette loi en dénonçant les impacts négatifs auprès des familles et donc des élèves. Une résolution sera adoptée à cet effet sous peu ; - trois postes sont à pourvoir au CP (appel à candidatures) ; - l'impact des changements du calcul de l'indice de défavorisation. 	
	6.6 Organisme de participation des parents	<p>M. Touhmou fait un retour sur les actions de l'OPP : le verdissement du terrain de l'école ainsi que la semaine de reconnaissance du personnel scolaire en détaillant les différentes actions quotidiennes qui ont eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'embellissement du terrain de l'école : le projet de l'OPP en collaboration avec Soverdi est dorénavant intégré dans la Mesure 50530 (Amélioration des cours d'école) pour avoir plus de financement. Les formulaires de présentation de projet ont été remplis et signés. - Semaine de reconnaissance du personnel scolaire organisée par l'OPP du 23 au 27 février 2026 : dans le cadre de la Semaine de reconnaissance de l'équipe-école 2026, plusieurs actions ont été déployées pour témoigner notre gratitude envers le personnel : café et beignes, messages de reconnaissance affichés et transmis verbalement, décoration des espaces communs, lettres personnalisées, diffusion d'un message musical à l'interphone ainsi que remise de petits porte-clés faits à la main. La semaine s'est conclue par une courte cérémonie de remerciement en présence du personnel et des représentants de l'OPP, au cours de laquelle M. Abdel Hakim Touhmou a adressé une allocution à l'ensemble des membres du personnel pour souligner leur engagement et leur dévouement. <p>La direction demande des nouvelles concernant les préparatif de la fiesta SPB prévue pour le 21 mai.</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi
		M. Touhmou souligne les difficultés de mobilisation ainsi que l'ampleur des ambitions de l'OPP récemment créée et de ses nombreux projets. La Fiesta SPB n'aura donc pas lieu cette année. Le projet n'est toutefois pas abandonné ; il est simplement reporté.	
7.	Période réservée au public	<p>Mme Hana Oualili remercie la présidence pour cette séance très informative et demande des éclaircissements concernant l'actualisation du plan de lutte.</p> <p>La direction explique qu'une première actualisation a été faite en début d'année suite à une exigence gouvernementale d'un gabarit standard à mettre en place. La seconde actualisation en fin d'année porte sur les ajustements au plan de lutte suite à la consultation du milieu dans l'optique d'une amélioration continue.</p> <p>M. Matte soulève l'enjeu de la langue dans la compréhension du plan de lutte des parents. Les membres s'entendent que c'est un enjeu et que le défi des communications est un enjeu important.</p>	
8.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	<p>L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h58</p> <p>La prochaine rencontre est le : 1^{er} juin 2026</p>	



Abdel Hakim Touhmou,
Président



Emmanuelle Gély,
Directrice